

SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE DU RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES CORPS DE PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ

BIR N°36 du 9 juillet 2018
Réf : SG-DRH

Vous trouverez en annexe l'arrêté de composition de la commission chargée du recrutement des travailleurs en situation de handicap dans les corps de professeurs du second degré.



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



La rectrice de l'académie de Lyon

- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;
- Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés

ARRÊTE

ARTICLE 1er - La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle de travailleurs handicapés dans les corps susvisés ouvert au titre de l'année 2018/2019 est fixée ainsi :

- Monsieur François Mullet, directeur des ressources humaines adjoint, directeur des personnels enseignants
- Madame Fabienne Guichon, adjointe au directeur des personnels enseignants
- Madame Marie Musset, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale de lettres
- Madame Isabelle Bellissent, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'espagnol
- Monsieur Michel Nesme, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional de philosophie
- Monsieur Vincent Camet, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'économie -gestion
- Monsieur Etienne Maurau, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional de mathématiques
- Madame Nathalie Beaulieu, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale établissement et vie scolaire
- Madame Catherine Vercueil, inspectrice académique, inspectrice pédagogique régionale d'histoire géographique
- Madame Martine Mommey-Sothier correspondante handicap de l'académie, conseillère ressources humaines

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au bulletin d'informations rectorales

Fait à Lyon, le 2 juillet 2018

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Pierre Arène